

Mairie d'Allonne
9 rue de la Mairie
60000 ALLONNE
A l'attention de Monsieur Le
Maire

A Paris, le 28/09/2021

L.R.A.R.

Objet : Projet de revitalisation de la friche industrielle Federal Mogul - 21 avenue Saint Mathurin, Allonne - par la création d'une plate-forme logistique
- Avis sur la remise en état du site en cas de future cessation d'activité -

Monsieur Le Maire,

Les sociétés ADM et Panattoni ont conjointement engagé le processus d'acquisition et de revitalisation de l'ancien site industriel Federal Mogul / Bendix en friche, situé 21 avenue Saint-Mathurin à Allonne (Oise), et qui avait fait l'objet d'une cessation d'activité par la société SAXID.

Le terrain, objet de l'acquisition, par la société Phoenix Paris North Property SNC, occupe une superficie totale d'environ 15 hectares et se divise en deux parties distinctes :

- une partie agricole sur environ 5 ha et,
- une partie artificialisée par les installations industrielles précédemment exploitées, qui s'étend sur une superficie d'environ 10 hectares.

Le projet vise la revitalisation complète de cette friche industrielle, en créant un entrepôt industriel d'une surface de stockage de 42 000 m² environ sur la seule emprise réservée aux activités industrielles de 10 ha (la partie agricole restant exploitée pour cet usage).

Au regard des caractéristiques de l'activité qui y sera entreprise, cet établissement relèvera du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510, et du régime de la déclaration au titre des rubriques 1185, 1436, 1450, 2910, 2925, 43xx, 45xx et 47xx, de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.).

Ce projet d'implantation nécessite donc le dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement auprès de la Préfecture de l'Oise.

En application du Code de l'Environnement, et notamment de l'alinéa 5 de l'article R.512-46-4, le dossier de demande devra inclure :

« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du

propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme ».

En cas de cessation d'activité de cette future activité logistique, toutes les mesures nécessaires seront prises pour supprimer les risques d'incendie sur le site ainsi que les risques de pollution. A ce titre, l'exploitant prendrait des mesures dès la fin de l'exploitation afin d'assurer la mise en sécurité du site par :

- l'arrêt du fonctionnement des utilités (alimentations électriques, ...) après consignation des équipements en arrêt de sécurité,
- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux, et des déchets présents sur le site ;
- le nettoyage complet de toutes les installations sur les rejets des eaux,
- l'interdiction ou la limitation d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

En fin d'exploitation, il ne subsisterait aucun équipement susceptible de présenter un risque d'impact sur l'environnement du fait de leur présence.

Ces mesures seraient, le cas échéant, notifiées au Préfet, dans les conditions réglementaires applicables.

En tout état de cause, ces mesures permettraient, le cas échéant, de rendre ces terrains compatibles avec un usage industriel en cohérence avec les règles régissant actuellement l'occupation des sols sur le secteur à savoir celles des zones UE (zone urbaine à vocation d'activités économiques) du PLU.

Cela étant, et conformément à l'article R.512-46-4 susvisé, l'entité porteuse du projet, à savoir la société Phoenix Paris North Property SNC, sollicite votre avis, en votre qualité de Maire de la Commune d'Allonne, sur ces propositions de remise en état en cas de cessation d'activité du projet d'implantation de l'entrepôt logistique.

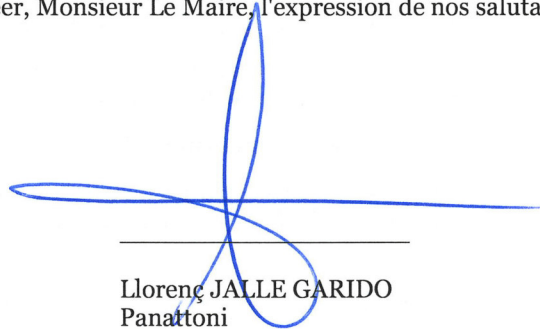
A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint un exemple type de réponse dans le cadre de cette procédure.

Enfin, ce même article précise que « ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire ».

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.



Marceau PINAULT
ADM



Llorenç JALLE GARIDO
Panattoni

Exemple de modèle de réponse pour la Mairie :

Phoenix Paris North Property SNC
37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75008 PARIS

Allonne, le XX/XX/XX

Objet : Projet de revitalisation de la friche industrielle Federal Mogul - 21 avenue Saint Mathurin, Allonne - par la création d'une plate-forme logistique
- Avis sur la remise en état du site en cas de future cessation d'activité -

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier relatif à la demande d'enregistrement pour votre projet de création d'un entrepôt relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, et située 21 avenue de Saint-Mathurin à Allonne.

Vous avez sollicité notre avis sur les mesures de remise en état du site en cas d'un arrêt définitif des installations (conformément au 5° de l'article R512-46-4 du Code de l'Environnement).

Vous indiquez que ces mesures permettront, le cas échéant, de rendre ces terrains compatibles avec un usage industriel, tel que défini par les règles actuelles de l'occupation des sols sur le secteur (secteur UE du PLU).

En conséquence, par la présente, je vous fais part de mon accord sur les mesures de remise en état et de mise en sécurité du site, dans le cas d'une cessation d'activité future, du projet proposé.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

En provenance de :

~~Monsieur le Maire
Mairie d'Allonne
1 Rue de la Poste
60000 Allonne~~

Présenté / Avisé le : 29/10/21
Distribué le : 29/10/21

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

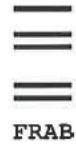
(Signature)

Le facteur attestera par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire est vérifiée.



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de FAR : **AR 1A 185 409 9991 3**



Renvoyer à

Parition: force

121 Avenue de Malskroff
75016 Paris

TL3110 / 42

DESTINATAIRE

Monsieur le Maire
Mairie d'Allonne
1 Rue de la Poste
60000 Allonne

LA POSTE

Numéro de envoi : **1A 185 409 9991 3**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

28-10-2021
Paris FRANCE
force

121 Avenue de Malskroff
75016 Paris

**PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT**

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne.

eco logic Neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 15,3 € 458 €